

(N^o 97.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1879.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui modifie la déli- mitation des communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Koekelberg, province de Brabant.

*(Voir les N^{os} 150 et 158, session 1878-1879, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. le Baron d'HUART, Président ; HUBERT, CASIER, le Baron SUR-
MONT DE VOLSBERGHE, BONNET, le Baron de SELYS LONGCHAMPS, BIART et
COLLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de l'Intérieur ayant examiné les pièces concernant le
changement de limites entre les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de
Koekelberg ; considérant que le changement dont il s'agit est proposé, de
commun accord, par les administrations communales intéressées, et qu'il a reçu
l'approbation de toutes les autorités consultées, est unanimement d'avis qu'il y
a lieu d'adopter l'article unique du Projet de Loi qui vous est transmis par le
Gouvernement.

Le Rapporteur,
COLLET.

Le Président,
Baron D'HUART.